

# Questions / Réponses lors du webinar



Quelle est la version d'AGIRIS nécessaire ?

2022-4 (2.90) disponible sur l'[espace AGIRIS](#)

Quelles sont les fonctionnalités planifiées pour Janvier 2023 ?

- Conservation de l'authentification
- Personnaliser la référence de collecte

Quels seront les fonctionnalités non planifiées mais prévues?

- Placement de la signature
- Mode de signature simultané
- Récupération automatique des documents en attente
- Scellement

Lors de l'envoi du document, est-ce que l'on peut choisir l'expert-comptable concerné par la signature ?

Oui, depuis ISAGED, vous pouvez sélectionner le signataire de votre choix parmi les contacts internes disponibles.

Le document signé écrase-t-il le document original sans signature ?

Oui.

L'envoi de documents à signer par Isaged est-il possible en lot ?

Non, l'envoi s'effectue par document. Cette évolution arrivera peut être plus tard si les utilisateurs nous plébiscitent via [evolutions.agiris.fr](https://evolutions.agiris.fr).

Où atterrissent les documents signés ? Sont-ils stockés dans la GED ?

Ils sont stockés 2 mois sur [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com). Avec l'interconnexion AGIRIS, les documents sont stockés automatiquement dans Isaged.

Vous dites que tout est simple. Je n'en suis pas si sûr. Peut-on avoir l'assistance d'une hotline pour être sûr que tout fonctionne bien et rapidement ?

Vous disposez d'une assistance mail et de l'accompagnement de vos commerciaux ECMA et AGIRIS pour vous aider dans la mise en place ! Cependant, je confirme que tout est pensé pour être simple et intuitif. ;)

Dans la pratique, on fait parapher nos lettres de missions, les statuts, les baux, etc... Donc ne pas retenir cette possibilité limite l'utilisation de [jesignexpert.com](http://jesignexpert.com) !

Il n'est pas obligatoire de parapher les documents signés électroniquement. La signature électronique implique le consentement de la personne sur l'ensemble du document. Il n'y a aucune obligation prévue par les textes d'apposer la mention « lu et approuvé » ou « bon pour accord » ou encore de parapher les documents conclus par signature électronique. La jurisprudence a rappelé à plusieurs reprises que la mention « lu et approuvé » n'avait pas de valeur juridique (Cour de cassation, 1ère, 30 octobre 2008, n°07-20001). De plus, les paraphes sont uniquement exigés dans les actes notariés. La signature, qu'elle soit électronique ou non, implique le consentement de la personne qui est une des conditions de validité juridique d'un contrat.

Pour signer un document, faut-il aller dans chaque dossier de la GED ou bien l'expert-comptable a-t-il une synthèse des documents à signer ?

La synthèse est possible depuis la recherche ISAGED si les documents n'ont pas encore été envoyés sur le portail. Sinon la synthèse des documents à signer est disponible depuis le portail [jesignexpert.com](http://jesignexpert.com).

Comment faire pour passer sur Chrome ou Mozilla alors que je suis hébergé par AGIRIS ?

La demande est à adresser directement au service hébergement AGIRIS.

Si nous souhaitons avoir la signature électronique uniquement pour l'expert-comptable, pourquoi avoir besoin de créer des délégations ? Si les documents sont déposés par les collaborateurs sur ISAGED, quelle est l'utilité de la délégation ?

Les délégations vont permettre aux "non experts-comptables" de pouvoir utiliser l'outil (créer des collectes électroniques).

Les collaborateurs cliquent sur les documents de la GED pour indiquer qu'il doit signer les documents et les experts-comptables et clients recevront directement l'information ?

Oui, tout à fait. Automatiquement après l'envoi du document pour signature, les signataires seront notifiés par un email personnalisé par l'utilisateur directement dans les paramètres sur [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com).

La problématique de l'authentification dans Isaged c'est qu'un associé doit avoir son propre Comptexpert. Comment faire sachant que le demandeur n'est pas forcément identifié sur Comptexpert et que nous le voulons pas. Si un(e) secrétaire intervient, comment être sûr d'être sur le bon accès signataire ?

Chaque utilisateur devant demander une signature par un tiers ou devant signer doit être défini sur le portail. La gestion des droits permet de différencier qui peut signer ou non.

Depuis ISAGED, devons nous passer par la plateforme [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) pour faire signer des documents par nos clients ? Ou est ce que ce processus est direct ?

Pour faire signer le document, il vous est possible d'initier la collecte directement depuis ISAGED.

Il est possible de récupérer en lot mais est-il possible d'envoyer en lot depuis ISAGED ?

Non, l'envoi s'effectue par document. Cette évolution arrivera peut être plus tard si les utilisateurs nous plébiscitent via [evolutions.agiris.fr](https://evolutions.agiris.fr).

La signature [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) est-elle attachée à un cabinet ou à un expert-comptable personne physique ?

Le certificat de signature électronique avancée est associé à une personne physique. Ce certificat est valable 5 ans et peut être révoqué à tout moment.

Pour la signature et sa facturation, est-elle par document ou bien par le nombre de personnes qui signent ?

La facturation est de 0.30€/signataire/document.  
Par exemple une LM = 2 signatures =  $0.30 \times 2$

Est-ce qu'on pourra signer directement depuis ISACOMPTA sans passer par ISAGED ?

Non, il faut forcément passer par ISAGED.

Chaque collaborateur mettant un document en signature devra-t-il avoir un compte [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) ?

Oui, tout utilisateur devra disposé d'une délégation sur [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) via Comptexpert.

Le document à signer doit être sous quel format ?  
PDF ? Word ?

Seul les documents en PDF (non modifiables) peuvent être signés électroniquement avec [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com).

En passant avec [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) en direct, il y avait la mention signée à la fin du document, est-ce qu'on aura toujours la mention "signée" sur le nom du PDF ou est-ce que ce sera que le petit symbole qui dira que c'est signé ?

Tout à fait ! Le résultat sera identique à ce que vous aviez sur [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) en direct.

Pouvons-nous choisir la zone de signature ?

Pas de positionnement de signature actuellement.  
Evolution prévue en 2023.

Recevons-nous une notification d'ISAGED lorsqu'un client a signé ses documents ?

Oui, les notifications passent par la plateforme [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com).

Est-ce possible de positionner la signature d'un client à plusieurs endroits du PDF ? Par exemple la lettre de mission + le mandat de prélèvement dans le même PDF ?

Il n'est possible d'apposer qu'un seul visuel de signature par document. Ce visuel est purement cosmétique (aucune valeur légale) et ce sera bien l'ensemble du document qui sera signé. Le besoin que vous nous faites remonter est récurrent et nous travaillons actuellement sur une évolution de l'outil pour l'intégrer.

Pourrez-vous rappeler la différence entre signature électronique et scellement électronique ?

- Signature = signature personne physique
- Scellement = signature personne morale (tampon du cabinet au format dématérialisé)

Pour les clients : est ce qu'ils doivent avoir un compte de signature électronique ?

Non, ils seront invités par un email (une extension de votre espace [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com)).

Vous parliez d'une signature en fin de document uniquement, comment est-il possible alors de signer seulement l'attestation de l'expert-comptable placée en début de plaquette ?

La signature s'effectue pour le document complet. Pas de positionnement de signature actuellement.

Pour avoir le menu "signer" dans ISAGED, faut-il une demande en interne à AGIRIS ?

La version donnant l'accès direct au module est disponible en téléchargement sur votre espace client AGIRIS.

Lorsque l'on signe en direct avec [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com), j'ai la possibilité de signer plusieurs documents en une seule fois (clients différents) on ne peut pas faire cela en direct avec la GED ?

Non, l'envoi s'effectue par document. Cette évolution arrivera peut être plus tard si les utilisateurs nous plébiscitent via [evolutions.agiris.fr](https://evolutions.agiris.fr).

Est-il possible de signer avec [jesignexpert.com](https://jesignexpert.com) directement à partir d'ISACOMPTA avec module plaquette et comment procéder ?

Non, il faut forcément passer par ISAGED.